

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an..... 16 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,
 25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne
 Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal,
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
24	Jeudi..	s. Fidèle.	St-Pierre-Toirac, Bétaille.	☽ P. Q. le 7 à 0 h. 23' du soir.
25	Vend..	s. Marc, év.	Aujols, Montcuq, Gramat.	☉ P. L. le 14, à 3 h. 7' du soir.
26	Sam...	ss. Clet et Mar.	St-Géry.	☾ D. Q. le 21, à 6 h. 12' du mat.
				☽ N. L. le 28, à 11 h. 36' du soir.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a
 droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou
 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12
 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
 Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM.
 LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, n° 8,
 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces
 pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

HEURE DE LA DÉPART.	DÉSIGNATION DES COURTIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir...	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulou... Castelnau-Montrastier.....	7 h. du m.
10 heures du soir...	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron)... Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry.....	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 19 avril 1862.

DU BUDGET

Le Budget pour l'exercice 1863 ne tardera pas à être soumis à l'examen du Corps législatif : La part relative aux recettes et aux dépenses ordinaires ne donnera lieu, selon toute probabilité, à aucune controverse ; mais il n'en sera vraisemblablement pas ainsi de celle qui comprend les dépenses et les ressources extraordinaires ; il n'est donc pas sans intérêt d'examiner d'avance les questions qui doivent dominer ces débats.

Les dépenses extraordinaires seront assurément maintenues et votées telles qu'elles sont proposées par le Gouvernement, ces allocations de fonds sont indispensables, puisque, sans elles, on ne pourrait continuer les travaux commencés, mener à bonne fin les entreprises d'utilité publique actuellement en cours d'exécution, satisfaire aux engagements de toute nature contractés en faveur d'un grand nombre de départements et de localités.

Pour faire face à ces dépenses, le Gouvernement propose d'élever temporairement deux des impôts actuels. Certains intérêts coalisés se préparent, dit-on, à combattre vivement les deux surtaxes qu'il s'agit d'établir sur le sel et sur le sucre. Les Députés du Midi s'attaqueront à la première, les Députés du Nord à la seconde.

Sans discuter en elles-mêmes ces deux surtaxes, qui ne doivent être, d'ailleurs, que temporaires, comme les besoins en vue desquels elles sont proposées, bornons-nous à deux observations dont l'importance n'échappera à personne.

L'aggravation des droits sur le sucre ne privera pas entièrement le consommateur du bénéfice du dégrèvement dont cette denrée a été l'objet par suite de la mise en vigueur du programme économique impérial.

L'impôt sera plus lourd qu'il n'est actuellement, cela est vrai ; il le sera moins qu'il y a deux ans ; c'est ce qu'il ne faut pas oublier, le droit qui était autrefois de 54 fr. qui est aujourd'hui de 30 fr. par 100 kilos, se trouvera relevé à 42 fr. seulement.

L'élévation des droits sur le sel n'ajoutera en moyenne, d'après des statistiques dont l'exactitude ne saurait être contestée, qu'un surcroît de dépense d'environ 80 centimes par tête, ou 4 fr. par famille de cinq personnes. Avant 1848, la consommation du sel pouvait être évaluée à 6 kilos et demi par habitant. A cette époque, le droit qui s'élevait à 30 c. fut réduit à 10 cent. malgré ce dégrèvement, malgré l'accroissement de la population, malgré le développement du bien-être, l'augmentation qui se produisit pendant une période de quatorze années dans la consommation de cette denrée, n'a porté la moyenne qu'à 7 kilos par tête, le droit proposé étant de 20 centimes au lieu de 10, il en résulterait comme nous venons de le dire, une surcharge de 30 centimes, rien de plus. Or, si l'on veut aller au fond des choses, on reconnaîtra facilement que le moindre ralentissement sur l'activité du travail national causerait à la classe la plus nombreuse et la plus pauvre de l'Empire, un préjudice bien plus sensible, lui imposerait une plus lourde charge que ne le fera certainement l'accroissement de cette contribution.

Si, en effet, les surtaxes dont nous parlons venaient à être repoussées, à l'aide de quelles ressources le Gouvernement pourrait-il faire face aux dépenses extraordinaires dont personne ne

conteste la nécessité ? A l'aide d'un emprunt évidemment. Impôts ou emprunts, il n'est pas possible d'échapper à cette alternative.

On dira que l'emprunt pourra être fractionné en diverses annuités, ne s'étendre chaque année qu'à une somme de 80 millions environ ; nous le voulons bien. Ce ne serait pas moins un emprunt dont les conséquences, toujours préjudiciables au crédit public, seraient dans l'espèce aggravées par l'incertitude, le pire des maux en matière financière, attendu que le nombre des exercices, pendant lesquels on serait forcé de le renouveler, ne pourrait être fixé, dès maintenant, d'une façon précise.

Qu'y a-t-il au fond de la situation financière actuelle ? C'est que les dépenses publiques s'étant accrues beaucoup plus vite que les ressources, l'Etat n'a pu y faire face que par des expédients de trésorerie et en accroissant la dette flottante, ce qui est une façon déguisée d'emprunter. Aucun des derniers Budgets ne s'est réglé en équilibre, et la continuation de la paix a seule permis la prolongation de cette situation périlleuse, où la moindre crise européenne pouvait amener des embarras sérieux. La sécurité a disparu du monde financier avec l'équilibre du Budget et le fantôme de l'emprunt comprimant sans cesse l'essor du crédit public, le crédit particulier s'est à son tour vu frapper de torpéur.

Un emprunt, ou plutôt une série d'emprunts à contracter, ne feraient assurément qu'aggraver cette position, en avilissant de plus en plus le crédit de l'Etat.

Que l'équilibre financier soit, au contraire, rétabli, et à l'instant la situation change : un remède efficace est trouvé : dès qu'une ressource normale comble le déficit, la confiance renaît, parce que la situation financière de l'Etat redevient nette et à l'abri de toute éventualité : les transactions, trop longtemps paralysées, reprennent leur essor ; ce ne sont plus seulement 80 millions dus à l'impôt qui viennent, du chef de l'Etat, subventionner les chantiers du travail : l'industrie privée se charge à son tour de tripler et de quadrupler cette somme ; elle multiplie ses entreprises, elle élève des instructions, elle établit des usines et des ateliers, elle fait, en un mot, surgir de tous côtés de nouveaux éléments, de nouveaux instruments de production et d'activité.

Le projet de budget forme un ensemble qui ne peut être divisé : il fait lui-même partie d'un plan financier qu'il faut conserver dans son intégrité sous peine de le détruire : c'est le corollaire nécessaire d'une réforme à laquelle tout le monde a applaudi et qu'on rendrait impuissante si on la mutilait.

LOUIS CHAUVEAU.

BULLETIN

Dans son numéro du 12, la *Gazette de Turin* publie une circulaire du président du conseil, ministre de l'intérieur, aux préfets : « La politique italienne, est-il dit dans cette pièce, est dominée par les idées d'unité nationale et de liberté. Tant que l'œuvre d'unification ne sera pas accomplie, c'est-à-dire tant que les divers membres de la famille italienne ne seront pas réunis, et que le gouvernement ne sera pas installé dans un centre naturel, il ne peut y avoir que deux programmes politiques en Italie. Les hommes qui se succèdent au gouvernement ne peuvent différer entre eux que sur l'appréciation du degré de liberté dont le

pays est susceptible. » Le nouveau cabinet croit que le pays jouira longtemps des franchises que le statut accorde à la nation. Le gouvernement fera de la politique de conciliation ; mais, après avoir reconnu toutes les forces utiles, il répudiera énergiquement toute tentative d'empêchement sur ses attributions.

Les chambres italiennes viennent de se proroger jusqu'à la fin de mai, après avoir préalablement voté quelques projets de loi urgents et nommé une commission chargée de préparer pendant les vacances parlementaires un projet de modification au règlement de l'assemblée.

On parle, à Turin, de l'arrivée prochaine du vice-roi d'Egypte. Pendant son séjour, on fixerait les bases d'un traité de commerce entre ce pays et l'Italie, dont les relations doivent être plus faciles et moins onéreuses.

A Berlin, la commission des généraux chargée d'examiner s'il ne serait pas possible de réduire le budget de l'armée, vient de terminer son travail. Elle se prononce pour la réduction. La surtaxe sur les impôts, sera par conséquent abolie.

Les journaux prussiens font toujours grand bruit à propos des élections. On s'attend à une lutte acharnée, lors de la réunion des comices.

Tout n'est pas fini en Grèce, dit le *Temps*. « La *Gazette d'Augsbourg*, dont le témoignage ne peut être suspect, signale sur plusieurs points des tentatives de soulèvement et, dans tout le royaume, une inquiétude qui tournerait aisément à la rébellion. Les dernières nouvelles rapportaient que deux navires de guerre anglais et français avaient été envoyés de Nauplie, afin de prendre à leur bord pour les conduire en lieu de sûreté, les habitants de cette ville qui désirent fuir les dangers d'un bombardement, et ceux des insurgés qui auraient été disposés à accepter les conditions de l'amnistie. Une communication de la légation de Grèce informe le public que ces deux bateaux sont retournés au Pirée, sans avoir obtenu aucun résultat. Après leur départ, les insurgés ont permis aux familles de sortir de la ville par voie de terre, en les soumettant à un tribut préalable. La conclusion à tirer de ces renseignements discrets se devine aisément. Il est clair que les insurgés ne sont ni divisés, ni découragés, et qu'ils gardent encore vis à vis des troupes royales une position qui leur permet de traiter pour ainsi dire d'égal à égal avec l'autorité régulière. »

Cependant le gouvernement a publié une dépêche, dit la correspondance Havas, annonçant qu'à Nauplie, l'arsenal militaire, une compagnie d'artillerie et les ouvriers militaires, se sont déclarés pour le roi. Cette dépêche ajoute que les insurgés n'ont plus de munitions, qu'ils ont perdu leurs batteries basses, les seules qui pouvaient tirer efficacement sur les positions du général Hahn. Par suite de ces nouvelles, on croyait à la prochaine reddition de Nauplie.

Les correspondances de New-York nous annoncent qu'une grande bataille va être livrée dans le Tennessee. Confédérés et fédéraux font des préparatifs en conséquence pour l'attaque

comme pour la défense dans le terrible engagement qui va avoir lieu. Si cela devient nécessaire les confédérés se proposent de brûler Memphis.
 A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agences Havas).

New-York, 5 avril.
 Le Sénat a voté l'abolition de l'esclavage dans le district de Columbia et un secours pécuniaire pour l'émigration des esclaves à Haiti et à Liberia. Le général de Beauregard fortifie Corinthe. Les enrôlements pour l'armée fédérale sont suspendus. Les fédéraux et les confédérés font de grands préparatifs pour une bataille prochaine dans le Tennessee. Les confédérés ont brûlé dans cette province une partie du coton. On assure même qu'ils ont pris des mesures pour brûler Memphis, si cela devenait nécessaire. Change d'hier, 12 1/4. Or, 1 3/4 d'agio.

New-York, 5 avril.
 Les confédérés ont réoccupé Big-Bethel avec des forces considérables. Les préparatifs pour une bataille à Corinthe continuent. L'état des choses n'a pas changé dans l'île n° 10.

Varsovie, 16 avril.
 Parmi les individus qui ont troublé l'ordre dans la cathédrale, douze ont été condamnés au service militaire, deux à un emprisonnement de plusieurs années dans une forteresse. Un a été livré à un conseil de guerre.

Turin, 16 avril.
 Le général Fanti a été nommé au commandement du département militaire de la Toscane.

Marseille, 17 avril.
 Constantinople, 9. — Les dépêches de Mostar annoncent que l'armée d'Omer-Pacha a franchi les limites du Montenegro tracées par la commission européenne. Les forces turques échelonnées sur cette frontière sont évaluées à 40,000 hommes. En apprenant la défaite de ses troupes à Krenitza, le Sultan a ordonné de grands préparatifs de guerre. Tous les montagnards du Montenegro, le prince en tête, se disposent, de leur côté, à une vigoureuse défense. On assure qu'ils ont déjà forcé le cordon militaire des Turcs et donné la main aux insurgés pour menacer les derrières de l'armée d'Omer-Pacha.

Alexandrie, 9. — Le paquebot *Indus*, des messageries impériales, a échoué. Les passagers et les dépêches ont été sauvés. On travaille à relever le navire.

Madrid, 16 avril.
 On assure que si les troupes françaises entrent à Mexico, les troupes espagnoles y entreraient également. Le ministre des affaires étrangères n'a pas été informé officiellement du départ du général Lorencez et des renforts français pour Mexico.

Vienne, 17 avril.
 Le voyage de l'Empereur à Venise est ajourné.

Marseille, 16 avril.
 Constantinople, 8. — On assure que le sultan a aboli l'usage de mettre à mort au moment de leur naissance les enfants mâles issus de princesses impériales.

Les nouvelles de Serbie portent que le mécontentement subsiste toujours. On y attend vainement l'arrivée d'un commissaire impérial. Les nouvelles d'Athènes sont du 11. La fête nationale pour l'anniversaire de la révolution a été célébrée avec pompe.

Constantinople, 9 avril.
 Le *Journal de Constantinople* d'hier annonce qu'Omer-Pacha a commencé ses opérations contre le Montenegro, à la suite de l'affaire de Krenitza, où quelques centaines d'Albanais ont été massacrés ou faits prisonniers par les montagnards ; mais on doute pour le moment de l'exactitude de cette nouvelle, attendu que la Sublime-Porte envoie aujourd'hui même à ses représentants près les grandes puissances une circulaire où il est dit que des instructions viennent d'être expédiées à Omer-Pacha, pour qu'il demande la mise en liberté des prisonniers faits à Krenitza. La cessation de la part des Monténégrins des hostilités est considérée comme une garantie contre le retour de pareils faits. La Sublime-Porte n'a d'ailleurs aucune envie de changer le statu quo tel qu'il a été stipulé dans les conférences de Paris.

On ne pense pas que l'organisation de la Serbie ait pour but sérieux d'aider les Monténégrins, et c'est à tort qu'on

a dit que la Porte réunissait un corps d'armée sur les frontières de cette principauté.

Les bruits relatifs à un prochain changement de ministère paraissent sans fondement. L'accord entre tous les membres du cabinet n'a jamais été, dit-on, si parfait, et le Sultan en montre une véritable satisfaction.

Livre turque, 187. Consolidés, 70. Napoléon, 162.

Revue des Journaux.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

« Les journaux se plaisent à faire voyager l'Empereur tantôt en Angleterre, tantôt en Prusse. Nous sommes autorisés à déclarer que, jusqu'à présent, Sa Majesté n'a formé aucun projet de voyage. »

— M. le marquis de La Rochejaquelein vient de publier une brochure dans laquelle il examine si l'Unité de l'Italie est un danger pour la France.

Le *Temps* se refuse à partager les vues que M. de La Rochejaquelein développe dans cette brochure : « Le noble sénateur, fait observer M. Scherer, est d'avis que l'indépendance de l'Italie nous est avantageuse, mais que son unité nous menacerait des plus grands maux. Ce ne serait rien moins qu'une seconde Angleterre à nos portes. Nous serions désormais placés entre Rome et Carthage, et la France se verrait bientôt obligée de ruiner l'œuvre à laquelle elle aurait prêté un secours imprudent. La France doit donc s'opposer à l'unité italienne. »

Et de quel droit ? continue M. Scherer. L'Italie n'est-elle pas libre de se donner la forme et les institutions qui lui plaisent ? La France, qui ne prend conseil de personne lorsqu'elle fait une révolution ou chasse une dynastie, porterait-elle chez les autres des avis qu'elle regarderait comme une insulte, s'ils lui étaient donnés à elle-même ?

L'Union prétend que la circulaire de M. Ratazzi aux préfets, n'accuse qu'une seule et éclatante vérité :

« L'impuissance de la conquête piémontaise, à donner la paix à la malheureuse Italie, la liberté aux consciences honnêtes et torturées dans ce qu'elles ont de plus sacré. »

C'est, ajoute M. H. de Riancey, l'un des plus admirables châtiments de l'injustice, que d'être condamnée à la violence, et à la tyrannie, en attendant qu'elle tombe sous l'indignation et le mépris : Le Piémont en est là. »

Lord Palmerston dans son discours sur les affaires italiennes a insisté sur ce point que la politique de non-intervention adoptée par le gouvernement anglais, n'exclut point la sympathie qu'il a manifestée pour la cause de l'indépendance italienne :

« Non, sans doute, fait observer M. L. Allouy, publiciste du *Journal des Débats*, la neutralité de l'Angleterre ne peut être soupçonnée, ni d'indifférence, ni d'apathie ; mais quelque soit le jugement que l'on porte sur la politique actuelle de la France et sur la présence de son armée à Rome, l'histoire appréciera la différence des services que la France et l'Angleterre auront rendus à l'Italie, un jour, la nation italienne, affranchie et régénérée, saura faire à chacun sa part ; elle saura distinguer entre la sympathie active de la France et la sympathie platonique de l'Angleterre. »

Le *Pays* estime que le plan politique du ministère prussien pour la session législative prochaine, pourra difficilement se réaliser. Voilà déjà que, pour augmenter les ressources de la flotte, ajoute M. de Beaufort, et la mettre en harmonie avec les nouvelles découvertes, on parle à Berlin, d'augmenter l'impôt sur le sel et le droit de distillation.

La Prusse est livrée à une crise qui ne peut manquer de porter un coup fatal aux réformes économiques. La, comme partout, il est certain que tout mouvement politique tendant à se produire révolutionnairement doit être une atteinte infaillible à la prospérité publique. »

On lit dans la *Correspondance parisienne* publiée par l'Indépendance Belge du 13 avril :

« Un de mes collègues vous disait récemment qu'un assez grand nombre d'évêques français comptent se rendre à Rome pour la béatification des martyrs japonais. Il ajoutait que ces prélats préviennent le ministre des cultes de leur départ, mais qu'ils ne croient pas devoir lui demander une autorisation. D'après mes renseignements, le nombre de ces évêques serait jusqu'ici de 22, et s'il est exact que quelques-uns d'entre-eux ne soient bornés à donner un simple avis au ministre, d'autres auraient, en réalité, réclamé l'autorisation de partir pour Rome. Enfin, les amis du Gouvernement assurent aujourd'hui que ce dernier ne met pas d'opposition aux départs des évêques, et que s'il n'est pas désireux qu'un grand nombre s'absentent à la fois, du moins n'entend-il pas empêcher le voyage de ceux qui jugent à propos de le faire. »

L'Union conteste les allégations de lord Palmerston, en ce qui touche les agitations des Provinces napolitaines ; elles viendraient, non des gens sans aveu qu'on y a jetés, ainsi que le prétend le ministre anglais, mais bien des populations indigènes hostiles au gouvernement piémontais :

« Le noble lord a affirmé, poursuit M. Mac-Sheehy, que la désaffection du peuple romain, pour le Pape, croissait d'année en année, il aurait dû au moins essayer d'en produire quelques preuves plausibles ; il s'en est bien gardé parce que cinquante ovations spontanées et libres protestent contre un pareil mensonge. »

On lit dans l'*Opinion Nationale*, sous la signature de M. Bonneau :

« C'est une grave question que celle de l'utilité de la peine de mort. On se demande si la perspective de la guil-

lotine ou du gibet est capable de retenir un homme prêt à entrer dans la voie du crime ; si la passion, la cupidité, la misère peuvent s'arrêter devant les rigueurs les plus terribles de la justice humaine ; s'il n'y a pas un mal plus grand à couper la tête à un seul innocent, qu'à renoncer à l'application de la peine de mort, remplacée par la détermination perpétuelle.

« Nous posons ces questions sans les discuter. Mais la chambre des députés du grand duché de Saxe-Weimar vient de les discuter et de les résoudre. Elle a voté l'abolition de la peine de mort à une majorité de 49 voix contre 10. »

Havas.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

18 avril.

On lit dans le *Moniteur* :

« Son Excellence Takens-Jutchi-Simod-Zoutno-Kann, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Taïcoun, roi temporel du Japon : Matsdaira-Ywanniro, Kami et Kiogok-Notono Kami, envoyés extraordinaires du Taïcoun, Chibata-Sadataro, premier secrétaire et les principaux officiers de la mission japonaise, ont eu l'honneur d'être reçus par l'Empereur et l'Impératrice en audience publique dans la salle du Trône. »

Leurs Majestés ayant auprès d'elles S. A. Monseigneur le Prince-Impérial, étaient sur le trône, entourés des grands officiers de la couronne, de la grande maîtresse de la maison de l'Impératrice, de la dame d'honneur de Sa Majesté et des officiers et dames de leurs maisons.

Le ministre des affaires étrangères assistait à l'audience.

Son Excellence Takene-Outchi-Simedroukino-Kami a adressé à l'Empereur le discours suivant dont il lui a été donné lecture en français et lui a remis les lettres écrites par le Taïcoun à Sa Majesté :

D'après les ordres de S. M. le taïcoun, nous avons l'honneur de nous présenter aujourd'hui à l'audience de Votre Majesté.

Depuis la conclusion du traité entre la France et le Japon, les relations tendent de plus en plus à se développer entre ces deux pays ; par conséquent notre souverain nous a chargés de remettre une lettre personnelle à Votre Majesté et de lui exprimer, en même temps, la sincérité de son dévouement et le désir de voir se maintenir le traité.

Notre souverain nous a donné l'ordre de faire connaître respectueusement à Votre Majesté qu'il attache beaucoup de prix à ce que, par suite de la bienveillance impériale, l'ambassade envoyée en Europe soit ramenée au Japon sur un bâtiment de guerre français.

Nous terminons en exprimant les meilleurs souhaits pour le bien-être de Votre Majesté et de son auguste Famille, ainsi que pour le bonheur et la prospérité de la nation française. »

L'Empereur a répondu :

« Je suis heureux de voir, pour la première fois en France, les représentants de l'Empereur du Japon. »

« Le traité que nous avons fait ensemble amènera, je l'espère, d'heureux résultats pour les deux pays. »

« Je ne doute pas que votre séjour en France ne vous donne une juste idée de la grandeur de notre nation ; l'accueil que vous y recevrez et la liberté dont vous jouirez vous convaincront que l'hospitalité est une des premières vertus d'un peuple civilisé. »

« Je vous ferai reconduire volontiers dans votre patrie sur un bâtiment de guerre, et vous emporterez, avec le bon souvenir de votre voyage en Europe, l'assurance de mon désir d'entretenir avec le Japon les relations les plus amicales. »

Un maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs, et un aide des cérémonies, secrétaire à l'introduction, sont allés prendre les envoyés du Japon et leur suite à leur hôtel, avec des voitures de la cour, pour les conduire au palais des Tuileries. Le cortège est entré dans la cour des Tuileries par l'arc-de-triomphe et la grille d'honneur. Un bataillon de la garde impériale bordait la haie.

Les envoyés du Japon et leur suite ont été ramenés, après l'audience, à leur hôtel avec le même cérémonial.

Les Japonais ont paru très flattés de la réception qui leur a été faite et de la promesse d'un navire, pour retourner dans leur pays, que l'Empereur a daigné leur faire.

Ils ont été frappés de la beauté de l'Impératrice et de la grandeur du spectacle offert à

leurs yeux, mais leur tenue est restée très-digne et rien ne manifestait extérieurement l'émotion qu'ils devaient nécessairement éprouver. Ils paraissent du reste défaits, et sont lents à prendre la moindre détermination.

Les officiers des cérémonies eurent de la peine à les faire monter dans les voitures de la cour, dont le mouvement semblait les effrayer ; il fallut les prendre par la main après avoir ôté les gants dont ils ne font pas usage et qui excitaient leur hilarité.

Tous les membres de l'ambassade sont très-propres et se baignent plusieurs fois par jour ; ils semblent très-sensibles à l'air, ce qui ne paraît pas extraordinaire, en examinant la manière dont ils sont vêtus.

Leurs vêtements large et flottants sont en étoffe raide et sans souplesse ; ils consistent en un large pantalon, en forme de sac fendu vers le bas de la jambe, en une espèce de casaque, à manches, d'une largeur démesurée, recouverte devant et derrière par un morceau d'étoffe carree qui retombe sur le dos et sur la poitrine. Ils mettent en dessous une espèce de chemise en grosse cotonnade blanche et à manches étroites.

Chaque personnage noble est armé de deux sabres, l'un a quarante centimètres environ de longueur, l'autre un mètre ; ce dernier ne sert que dans les grandes cérémonies.

En rentrant à l'hôtel du Louvre, après l'audience impériale, le chef de l'ambassade a invité à dîner les personnages qui les avaient accompagnés aux Tuileries.

On a servi à ce dîner du poisson cru, une barbe découpée à petits morceaux ; chacun a dû s'exécuter et en manger ; on dit que plusieurs personnes ont trouvé ces mets japonais assez à leur goût, assaisonnés du reste d'une sauce japonaise fort épicée. Les Japonais ont mangé de ce poisson cru avec une sorte de voracité. Deux énormes plats ont entièrement disparu. Ils mélangeaient le poisson avec du riz cuit à l'eau et le portaient adroitement à la bouche avec deux petites baguettes d'ivoire qui leur faisaient l'usage de fourchettes. Ils ont du reste mangé en abondance de tous les mets, qui étaient choisis et délicats, et bu avec une sorte de joie les meilleurs vins des caves de l'hôtel du Louvre.

Pendant tout le repas, ils ont avalé une quantité prodigieuse d'eau chaude qui, assurément-ils, les aide à digérer. Au dessert, le chef de l'ambassade a porté un toast à l'Empereur, auquel il a été répondu par un toast à l'empereur du Japon. Après le dîner, il a été offert aux invités des éventails et de charmantes petites pipes japonaises.

La soirée s'est prolongée fort tard et, pendant tout le temps, les membres de l'ambassade n'ont cessé de fumer et de boire des liqueurs ; plusieurs flacons ont été vidés sans que les Japonais cessassent pour cela de conserver leur gravité et leur dignité, ce qui a été remarqué par tout le monde. Ils se sont servis, à plusieurs reprises, pour se moucher, de morceaux de papier de trente centimètres carrés qu'ils portent en provision et qu'ils replacent proprement dans une autre poche après en avoir usé.

(Pays.)

M. ESCUDIER.

Les mouvements de troupes qui devaient avoir lieu dans la France entière, dans les premiers jours d'avril, ont été ajournés au 1^{er} mai. On attribue ce retard au licenciement des corps supprimés.

L'Empereur et l'Impératrice ont fait leurs Pâques jeudi dans la chapelle du château des Tuileries.

Mardi prochain, LL. MM. recevront la reine de Hollande, qui précèdera son royal époux de quelques jours et qui doit rester ici une quinzaine environ.

La première loi importante qui doit être discutée au Corps législatif est la loi relative à la levée de cent mille hommes. M. Nogent-Saint-Laurent a déjà déposé son rapport. La discussion commencera immédiatement après les vacances de Pâques.

La commission du budget poursuit activement son travail dans les bureaux.

Toutefois, le budget rectificatif de 1861 n'ayant pas encore été transmis par le Conseil d'Etat au Corps législatif, on ne connaît pas la date certaine des débats qui s'engageront sur le budget de 1863.

Le général Piat, sénateur, vient de mourir. Il avait joué, après 1848, un rôle assez important. Ce fut lui qui forma le premier comité bonapartiste pour soutenir la candidature de Louis-Napoléon à la présidence de la

République. Plus tard, il fut nommé président du comité du 10 décembre, fonctions qu'il a exercées jusqu'à la résurrection de l'Empire.

Le général Piat figurait le 3^e sur l'Annuaire Militaire dans la liste des généraux de brigade en retraite. Sa nomination datait de 1813.

Le général Piat était très-dévoté à l'idée napoléonienne. Après le retour des Bourbons, il avait refusé de continuer à servir.

Trente-cinq évêques français assisteront, dit-on, à la canonisation des martyrs du Japon, qui doit avoir lieu le mois prochain à Rome.

Dans le monde judiciaire, on est assez préoccupé des incidents du procès Mirès. L'obstination avec laquelle le prévenu cherche à maintenir le débat sur le terrain de l'expertise, fait penser que la cour pourrait bien accorder la nouvelle enquête réclamée. Alors l'affaire subirait encore un retard de plusieurs mois ; et si, en fin de compte, M. Mirès était condamné, par exemple, à un an de prison, il aurait accompli préventivement le double de sa peine.

Douai, 15 avril.

Le jugement, dans l'affaire Mirès, sera rendu lundi prochain. Dans le cas de refus d'expertise, M. Mirès fera défaut.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Nous recevons, sur la question pendante des chemins de fer, une communication de M. Calmels, adjoint au maire de Cahors. Nous nous faisons un plaisir de l'insérer dans nos colonnes.

Les considérations que cet écrit renferme, nous paraissent d'autant plus intéressantes pour nos lecteurs qu'elles ont trait à un sujet des plus importants pour notre localité ; d'autant plus opportunes qu'elles sont présentées par un des délégués de la commission municipale de la ville, choisis pour la protection de ces mêmes intérêts.

Cette commission, composée de six membres, au nombre desquels, comme chacun sait, on compte les personnages les plus distingués du pays : MM. le comte Joachim Murat et Deltheil, députés du Lot ; M. de Cornély, aide-de-camp de S. Exc. le maréchal Canrobert ; M. le Maire de la ville de Cahors, doit se trouver réunie à Paris le 24 avril prochain. Ce jour-même elle sera reçue par S. Exc. M. le Ministre des travaux publics.

Puisse l'intervention de si hautes influences obtenir, du chef de l'Etat, qu'il sera donné prompt satisfaction aux désirs des populations, dont ces messieurs, si pénétrés d'ailleurs des besoins du pays, sont en ce moment les dignes interprètes.

A. LAYTOU.

L'embranchement du chemin de fer sur Libos est sur le point d'être concédé. Grâce en soient rendues au gouvernement de l'Empereur !

Heureux événement, en effet, autant pour les intérêts économiques d'un département, en apparence déclassé au milieu des départements de l'Empire, que parce qu'il est donné enfin satisfaction à cet esprit d'équité, qui veut que, dans un pays où les charges sont également réparties, les avantages le soient à un égal degré.

D'ailleurs notre pays, où les habitants semblaient manifester aujourd'hui, sur cette question vitale, des préférences contradictoires, pourra mettre un terme au malentendus et aux dissidences : il obtient la concession d'un tracé, auquel il avait donné ses premières faveurs.

Tout vient bien à qui sait attendre. La maturité ne saurait être chose inopportune dans des questions aussi complexes et aussi graves : la précipitation est l'ennemie du bien ; mais notre contrée a dû subir les fâcheuses conséquences d'une indécision première. On a peut-être négligé de mettre assez tôt en pratique une pensée émise tout dernièrement encore par le premier magistrat du département, et nous rappelons volontiers le mot qui la formule : « Demandez à grands cris un chemin de fer, un seul d'abord ; mais demandez deux, trois chemins de fer, c'est un moyen assuré d'en obtenir promptement un. » Cette pensée est vraie : non que le gouvernement cède, par lassitude, aux obsessions réitérées d'une demande indiscrète, mais parce que l'autorité souveraine peut reconnaître dans une manifestation publique, solennellement faite et souvent renouvelée par ses organes naturels, qu'il existe une lacune à remplir et que des intérêts, majeurs pour les populations, réclament sans retard son attention sérieuse.

Nous pouvons donc, aujourd'hui que nos vœux sont comblés, dire tout haut : « Mal passé n'est que songe » ; et nous abandonner au doux contentement d'avoir conquis le droit commun.

Cependant une pensée nous frappe : cette concession est heureuse à un point de vue plus élevé. Elle accuse, dans nos contrées, un courant d'idées nouveau vers l'unité d'action ; elle est un premier encou-

agement à une tendance de l'esprit public vers des horizons plus étendus. Remarquez, en effet, que les projets secondaires, sur lesquels une sorte de division s'était faite dans le pays, s'est effacée tout-à-coup. Plus de tiraillement, plus de scission : le projet dont la réalisation est imminente, certaine, est, sans contredit, le seul praticable pour le moment ! — Remarquez d'ailleurs que chacun a compris aujourd'hui que l'embranchement sur Cahors pourrait bien n'être pas seulement une voie infime, destinée à servir les intérêts de quelques villages perdus et d'une ville obscure : cette voie pourrait bien être destinée à se rattacher, d'une manière plus directe et plus vivace, aux grandes artères qui alimentent et vivifient le pays tout entier ! — Heureuse concession ! nous ne saurions trop le répéter. — Honneur à l'élan généreux avec lequel les hautes influences du département ont su dans ces derniers temps, entraîner les esprits vers un but plus rationnel et plus sûr. — Honneur à l'autorité suprême qui sait toujours, dans l'éloignement, discerner les aspirations légitimes des populations et consacrer avec empressement leurs tendances progressives et fécondes.

C'est qu'il est vrai de dire aussi qu'une idée lumineuse vient de jaillir au sein du pays, une conception hardie, une idée capable d'amener à soi toutes les sympathies et d'enflammer tous les cœurs : c'est celle qui a fait dernièrement l'objet d'un rapport au sein de la commission municipale de la ville de Cahors. Il est peu de personnes dans le département, tant soit peu soucieuses des affaires publiques, qui n'aient eu connaissance de ce rapport brillant, où la précision de la forme égale la solidité de l'argumentation, où l'éclatante vérité du fond domine encore la clarté et la distribution du texte ; et, parmi celles qui l'ont lu, très peu ont résisté à un sentiment intime d'adhésion : presque tous ont salué l'idée magnifique qui en fait la base, comme on salue l'aurore d'un beau jour.

La compagnie des chemins de fer du Midi sollicite du gouvernement deux concessions nouvelles : 1° la concession d'un chemin sur le littoral, entre *Marseille* et *Cette* ; 2° la concession d'un chemin embranché sur le premier à Palavas, près Montpellier, et se dirigeant vers *Lodève*, *St.-Afrique*, *Milhan* et *Rodez*.

Mais, laissant de côté la concession de la première ligne, ayant trait, du reste, à des intérêts généraux évidents pour tous, occupons-nous de la concession de la deuxième ligne, dont l'exécution intéresse plus spécialement nos intérêts propres.

La compagnie du chemin de fer du Midi a sollicité la concession d'une ligne ferrée, qui a sa tête de ligne à Rodez. Toutefois, nul n'ignore qu'un tronçon de l'ancien Grand-Central relie Rodez à Capdenac ; nul n'est assez peu clairvoyant pour ne pas saisir immédiatement que, de Capdenac, la voie peut s'engager dans la vallée du Lot pour arriver directement à Libos, point qu'il est facile de rattacher, par Aiguillon, à la ligne de Bordeaux à Cette. De telle sorte que l'embranchement de Cahors à Libos exécuté, la concession demandée par la compagnie des chemins de fer du Midi obtenue, il n'y a plus, à vrai dire, qu'un tronçon, un parcours de 78 kilomètres, entre Cahors et Capdenac, à soumissionner ; et, grâce enfin à quel que insignifiante rectification de Libos à Aiguillon, que la compagnie d'Orléans aurait garde de négliger, une grande voie de communication, en ligne directe, se trouve établie entre Marseille et Bordeaux.

Or, Cahors sur un semblable parcours ! Cahors, cette pauvre ville vouée à l'oubli, arrachée de sa tranquillité séculaire pour entrer dans ce tourbillon commercial de la société moderne, mouvement désastreux pour elle, jusqu'à ce jour, car elle n'en a ressenti que les effets lointains ; cette pauvre cité, reléguée au fond d'une impasse, où l'on voulait, hélas ! laisser reposer en paix ses ruines décrépies ; ce Cahors qu'un hasard fortuné offre de transporter sur une ligne qui aurait à ses deux points extrêmes Bordeaux et Marseille, les deux villes les plus commerçantes de la France, les deux villes maritimes les plus florissantes de l'Empire dans un avenir peu éloigné, — ce Cahors, disons-nous, ne se réveillerait pas pour l'éclat d'une fête pareille, et ses habitants émus ne se laisseraient pas entraîner par une perspective aussi séduisante !

Qu'on y prenne garde, un semblable projet n'est point une rêverie. Tandis que la spéculation ne saurait le repousser, l'exécution en est possible, facile. Dans bien des lieux moins favorisés, il a été donné de voir se produire de semblables merveilles ; aucun obstacle insurmontable ne s'oppose à la réalisation de celle-ci. — A d'autres, ou plutôt à d'autres moments, le soin d'entrer dans le domaine technique et de détailler les nomenclatures de chiffres, par lesquels les hommes spéciaux et les plus autorisés l'ont démontré clairement (1) ; mais sans suivre des développements qu'une simple étude ne saurait comporter, nous pouvons grouper les considérations de diverse nature

qui militent en sa faveur et prouver en quelques mots la possibilité de sa pratique réelle.

De grands intérêts se démêlent au premier abord dans cette grande question : les intérêts de notre ville ou de notre département ; les intérêts spéciaux ou généraux des départements traversés par l'ensemble de la ligne ; enfin les intérêts présents ou éventuels de la compagnie concessionnaire.

Nous ferions presque injure à nos lecteurs en nous efforçant de démontrer largement les avantages moraux et matériels qui résulteraient, pour notre ville et notre département, de l'exécution de ce chemin, au point de vue agricole, industriel et commercial, artistique et littéraire.

Nous nous bornerons à dire ici que l'écoulement de tous nos produits vers l'Océan ou la Méditerranée et l'arrivée des produits étrangers trouveraient, dans un transit régulier, une économie notable de temps et d'argent : une économie de temps, puisqu'il y a une abréviation d'environ 60 kilomètres sur le détour par Montauban ; d'argent, puisque les transports s'opéreraient sans transbordements multiples et très-onéreux. De là, hausse pour le prix de nos ventes, baisse pour le prix de nos achats.

En un mot, considérez l'exportation annuelle des produits de notre département, évaluée présentement à cent mille tonnes ; considérez, d'autre part, l'introduction dans nos contrées des produits de nos départements limitrophes ; — surtout n'oubliez pas cette parole juste d'un des grands financiers du pays : « Après l'expérience acquise depuis vingt années sur tant de chemins de fer, il n'est plus permis de mesurer strictement l'avenir d'une ligne nouvelle sur l'état du trafic qui précède son ouverture ; » et *nunc judicete*, décidez maintenant.

Mais si nous voulons parler un instant des avantages communs que trouveraient à l'établissement de cette ligne les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, l'Aveyron, le Cantal, le Lot, le Lot-et-Garonne et la Gironde, en tout sept départements traversés par elle, nous trouverions bien des considérations capables de nous étonner et de nous convaincre.

Jetez dans le commerce extérieur vos vins, vos blés, vos tabacs, vos noix et vos châtaignes, vos pruneaux et vos pommes, vos bois, voire bétail, vos ciments, vos argiles, vos pierres calcaires, etc. ; qu'à leur tour, les départements de cette circonscription régionale dont nous sommes tributaires, à titre de réciprocité, transportent hors de chez eux l'excédant de la consommation locale et qu'ils déversent particulièrement sur notre marché : des denrées coloniales, des alcools, des matériaux de construction, etc. ; du côté de l'ouest ; des houilles, des futailles, des marbres, des matières métallurgiques, des sels, des produits chimiques et céramiques, des huiles, etc. ; du côté de l'est, et vous comprendrez l'importance de relations promptes et économiques.

A cette heure, si nous songeons aux intérêts particuliers de la Compagnie, — intérêts que nous voulons confondre, pour le moment, avec les intérêts généraux de la partie méridionale de l'Empire, parce qu'ils ont une corrélation nécessaire, — le champ est vaste. Dans cette classe d'observations, il faudra ramener : 1° l'exploitation sur une vaste échelle des mines d'Aubin et de Graissessac, des bassins houillers de l'Aveyron et de l'Hérault, dont les produits, de l'aveu des hommes compétents, ne sont pas seulement capables de porter atteinte au monopole des mines d'Alais et de la Grand-Combe, mais aussi d'entrer en lutte avec les houilles anglaises, dans tout le bassin de la Méditerranée ; 2° l'écoulement, vers l'Océan, des vins de l'Hérault (4) et des vins du Lot (2) qui n'ont rien à redouter de la concurrence étrangère ; 3° la facilité de répandre les eaux thermales de Sylvanès, d'Andabre et autres. A ce sujet, on ne saurait oublier, dans l'intérêt hygiénique, qu'il serait possible de populariser les bains de mer, en rendant accessibles, à tous, les plages hospitalières et salubres de la Méditerranée.

A ces considérations on peut en ajouter d'un autre ordre. Il faut remarquer le grand nombre et l'importance des centres commerciaux et manufacturiers de ces contrées méridionales ; les ramifications immédiates sur trois ports : Marseille, Cette et Agde ; l'évacuation au travers des départements du midi et du sud-ouest des marchandises qui encombrant les entrepôts de Marseille (3) ; la suppression d'une traversée maritime, longue et hasardeuse, onéreuse, vers l'Angleterre, par le canal de Gibraltar (4) ; enfin si, au milieu de tous ces faits et de ces conjectures, de ces supputations, susceptibles de grandir dans une por-

(1) La surface actuellement plantée en vignes dans l'Hérault est de 180,000 hectares, et la production annuelle de cet immense vignoble varie entre 600,000 et 1,200,000 tonnes.

(2) La surface actuellement plantée en vignes dans le Lot, d'après la dernière statistique, est de 47,328 hect.

(3) Trois chemins de fer, rivaux de la ligne de Lyon à la Méditerranée pourront suffire à l'écoulement des produits qui vont affluer dans les ports de Marseille.

(4) Il résulte d'un rapport de M. Pereire, président du conseil d'administration des chemins de fer du Midi, que la proportion du trafic de Marseille avec le Nord, par le chemin de Lyon, ou bien les chemins du Midi et le canal de Gibraltar est de 1 à 3.

portion énorme, on veut faire entrer en ligne de compte : les relations sans cesse croissantes avec notre colonie algérienne, les facilités de communication avec l'Italie et l'Espagne, les rapports avec les peuples de l'Orient, les éventualités que réserve à la génération future l'ouverture du canal de Suez (4), on arrive à des résultats gigantesques, ne laissant aucune place au doute pour le succès d'une pareille entreprise.

Reste l'exécution. L'exécution est irréalisable ! s'est-on écrié. Eh bien ! un seul fait va répondre pour nous, car il s'est offert lui-même pour nous combler de surprise et nous rassurer sur la vérité d'un tableau qui s'était produit d'abord avec toutes les apparences d'un mirage séduisant. Ce fait, le voici : une soumission, en date du 31 mai dernier, a été faite par la compagnie du Midi pour obtenir l'autorisation de construire une ligne de Marseille à Rodez.

Cependant, attendu que cette demande semblait porter atteinte aux droits de la compagnie de Lyon à la Méditerranée, il a fallu soumettre cette question brûlante à une enquête, et il résulte, *a priori*, d'une manière éclatante, de cette enquête : 1° que la compagnie du Midi sollicite une concession immédiate, en partie sans subvention de l'Etat, d'un tracé utile ; 2° que la compagnie de la Méditerranée a besoin d'un débouché destiné à pourvoir à l'insuffisance de sa ligne, mais qu'elle repousse une soumission présentée par une compagnie rivale à l'encontre de ses prétentions ; 3° que les deux compagnies en instance pour obtenir la priorité d'une concession, sont également intéressées à l'obtenir.

Mais il y a pour nous une circonstance qui domine l'enquête. Quelle que soit la Compagnie en faveur de laquelle la balance vienne à pencher, quelle que soit la décision ultérieure du gouvernement, la solution doit être favorable à une ligne dans la direction de *Marseille à Bordeaux*, par conséquent à une ligne favorable à nos intérêts. — En ce moment, il est important, pour le pays, de comprendre que cette ligne éventuelle est grande d'avenir ; de bien savoir que, de deux compagnies antagonistes, l'une doit fatalement l'emporter pour arriver à Rodez par le Gard, ou l'autre par l'Hérault ; plus tard, cette concession recevra son complément indispensable.

C'est ce magnifique dessein que la commission municipale de Cahors, protectrice-née des intérêts de la cité, et désireuse de s'associer aux grandes entreprises chères au pays, a résolu d'appuyer auprès du Gouvernement. Une circonstance imprévue pouvait nous offrir une compensation à des avantages perdus, une issue à la canalisation problématique du Lot, elle a voulu la mettre à profit. Elle a conçu des espérances légitimes, et elle veut formuler ses vœux dans une Adresse portée jusqu'aux pieds du Trône. — Qu'on ne targe point d'exigence injustifiée l'initiative qu'elle a su prendre. Son sentiment manifeste est qu'un projet de concession restreint, peut devenir, dans l'exécution, un objet d'utilité générale : ce sentiment n'a rien de répréhensible. — Il ne saurait y avoir exigence indiscrète à poursuivre auprès de l'autorité souveraine, un avant-projet bien sérieux pour l'avenir du Midi de la France, avant-projet que les délégués des conseils municipaux et des chambres de commerce de treize départements de l'Empire vont développer et soutenir. — On ne saurait l'accuser enfin de poursuivre une idée ambitieuse, et de se berser d'illusions chimériques, lorsqu'elle donne hautement son appui à une proposition faite et vivement débattue par deux compagnies puissantes.

Quant à nous, bien modeste sans doute pour nous faire le champion d'une aussi grande idée, mais qui ne saurions décliner notre part de responsabilité d'une délégation que la commission municipale de Cahors a bien voulu nous faire, nous avons considéré comme un devoir de la proclamer et de la défendre. Fier de notre mandat, nous l'accomplissons avec courage et persévérance pour le plus grand avantage du département du Lot et de nos concitoyens : nous aurons du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

A. CALWELS, adjoint.

Par arrêté préfectoral en date du 19 avril, le sieur Floirac (Jean), de Figeac, a été nommé agent secondaire de 2^e classe, attaché au service de la navigation du Lot.

Par arrêté préfectoral du 17 avril 1862, M. Cubaynes (Antoine) a été nommé adjoint au maire de la commune de Lhospitalet, en remplacement de M. Combebias, appelé aux fonctions de maire.

Les frères Cassuli donnent, demain soir, dimanche, la dernière représentation de leurs brillants exercices. Nous ferons remarquer, entre autres, la *Colonne musicale*, l'*Equilibre du poignard*, et la pantomime la *Taverna du chemin creux*, ou les *Brigands calabrais*.

Nul doute que le public ne se rende avec empressement à cette soirée.

(4) Les produits de l'extrême Orient, transités par le canal de Suez, ne sont pas évalués à un chiffre annuel moindre de 9 millions de tonnes.

Avant-hier, Jeudi-saint, les églises et les chapelles de notre ville attiraient un grand nombre de personnes. Les fidèles venaient assister aux cérémonies d'usage. Un temps magnifique a favorisé ces pieux pèlerinages. Mgr. l'Evêque a officié à la Cathédrale.

Vendredi soir, la Passion de Notre-Seigneur a été prêchée à la Cathédrale par le P. Vernn. Jamais orateur n'avait mieux fait ressortir toutes les scènes de ce grand drame. Un concours immense de fidèles assistait à ce discours qui a été écouté avec le plus profond recueillement.

RECETTE GÉNÉRALE DU LOT.

CONVERSION DES RENTES.

Echange des nouvelles inscriptions 3 % contre les certificats de dépôt.

AVIS.

Les porteurs de certificats de dépôt concernant les Rentes directes, et dont la soule d'échange a été payée **intégralement**, sont priés d'en effectuer la remise dans les bureaux des Recettes des finances.

On nous écrit de Vayrac, 18 avril :

Enfin est arrivé ce jour de foire de Vayrac, 17 avril, jour d'espérance pour bien des personnes, mais jour de déception pour d'autres. La foire fut grande ; toutes les places encombrées de marchandises de toute espèce. La grande affluence d'étrangers répondit à la renommée de cette foire, la plus importante de celles qui se tiennent à Vayrac.

La vente des bœufs gras s'est suffisamment faite. Le prix qu'on peut juger moyen serait de 32 à 34 fr. les 50 k.

Trois primes ont été accordées aux bœufs de choix.

Les bœufs d'attelage ont eu faiblement d'acheteurs, et perdaient même sur leurs prix de la foire du 1^{er} avril.

Plus de 800 jeunes taureaux, incapables d'être liés au joug, étaient exposés en vente ; aucun, peut-être, ne s'est vendu le prix qu'il avait coûté d'achat. Pour cette espèce de bétail, venant du Cantal, de la Haute-Vienne, de la Creuse, de l'Indre, la vente était d'une lenteur extrême.

Les moutons gras se sont vendus à des prix modérés ; les maigres et les brebis ne se sont vendus que faiblement.

Une tentative d'assassinat vient d'être commise au moulin de Douillet, commune de Vidallac, sur la personne de la veuve D... par deux individus de la localité. La veuve D... a été jetée dans un puits, d'où, heureusement, elle est sortie sans blessures graves. Un des coupables a été arrêté.

Vendredi dernier, à St-Denis, nous écrit le même correspondant, un éclat de pierre lancé par l'explosion d'une mine, atteignit à la tête, quoiqu'il fût à une distance jugée hors de danger, un ouvrier, de Lanzac, âgé de 27 ans, employé aux chemins de fer. Transporté mourant à sa pension, il succomba quelques heures après, malgré les soins empressés du docteur Maury.

Les bonnes vie et mœurs de ce jeune homme, le font généralement regretter. Un grand nombre de personnes assistaient à ses obsèques qui avaient lieu à St-Denis, samedi dernier.

Dimanche dernier, les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Gourdon, ont été passées en revue par le Commandant. — La décoration a été solennellement remise par cet officier supérieur au brigadier Reyne, de Labastide-Murat. (Gourdonnais)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1862.

Commission impériale.

(Bulletin n° 31.)

Londres, 11 avril 1862.

Le commissariat général est complètement installé à Londres depuis le 8 de ce mois.

Malgré les difficultés de toute nature qui ont entravé les travaux de l'Exposition, l'état actuel du palais permet de prévoir que l'installation sera prête au jour fixé par les commissaires de Sa Majesté britannique.

La commission impériale saisit cette occasion pour démentir le bruit assez généralement répandu en France que l'ouverture de l'Exposition sera ajournée. La date du 1^{er} mai est maintenue pour la cérémonie de l'inauguration, dont le programme officiel est déjà publié.

S. M. la Reine, frappée par la perte douloureuse qui est pour l'Angleterre un deuil public, ne pourra présider la cérémonie ; elle a délégué, pour la représenter, une commission spéciale composée de S. A.

R. le duc de Cambridge, S. G. l'archevêque de Cantorbéry, le lord Chancelier, le comte de Derby et le vicomte Palmerston. Les ministres de Sa Majesté et les commissaires royaux de l'Exposition de 1851 formeront le cortège : les commissaires de l'Exposition de 1862 ont invité les commissaires des pays étrangers, les ambassadeurs et ministres accrédités près la Cour d'Angleterre. Un certain nombre de personnages distingués occuperont les autres places. Les personnes admises dans la partie officielle devront être en uniforme.

La cérémonie principale aura lieu sous les deux dômes et le long de la nef. La réception de la commission spéciale et des commissaires étrangers par les commissaires de l'exposition de 1862 aura lieu dans la cour centrale du Sud ; le cortège ira de ce point jusqu'au dôme de l'Ouest, puis continuera à parcourir le palais jusqu'au dôme de l'Est où se tiendront les musiques. Enfin, le cortège retournera au Trône situé sous le dôme de l'Ouest. Après la prière, offerte par l'évêque de Londres, le chœur de l'Alteuta et l'hymne national, S. A. R. le duc de Cambridge déclarera l'Exposition ouverte.

La section française est en pleine activité ; beaucoup de vitrines, de tables et d'installations sont actuellement terminées, d'autres sont en voie de prompt achèvement ; déjà même quelques produits sont exposés. La France paraît être plus avancée que les autres nations étrangères ; mais, depuis trois jours, la section anglaise prend sur elle une avance notable. Ce retard relatif de la section française s'explique par les difficultés qui entravent le transport des colis, depuis le lieu de production jusqu'au palais de Londres.

Les retards et les irrégularités proviennent surtout du transport maritime, qui amène des accumulations périodiques de colis aux lieux d'embarquement et de débarquement, et qui fait varier de 5 à 15 jours la durée du trajet entre Paris et Londres.

Depuis le 10 de ce mois, ces obstacles paraissent être atténués, grâce au dévouement et à l'intelligence de tous les agents des compagnies de chemins de fer du Nord et de l'Ouest. On n'aperçoit aujourd'hui qu'une seule cause qui pourrait compromettre l'achèvement de l'installation au 24 avril, époque fixée pour la révision de la section française du jury : c'est le retard déplorable qui se manifeste dans le dépôt à la gare de la Chapelle (chemin de fer du Nord), des produits de plusieurs exposants de Paris, auxquels des places importantes ont été attribuées.

Le succès de l'exposition française ne dépend plus aujourd'hui que de la remise immédiate de ces produits arriérés.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 13 avril 1862.
20 Versements dont 6 nouveaux... 4,723^r 40
4 Remboursements dont 3 pour solde. 4,019 07

TAXE DU PAIN. — 10 avril 1862.

1^{re} qualité 42 c., 2^e qualité 38 c., 3^e qualité 35 c.
TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^r 15^c ; 2^e catégorie, 1^r 05^c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 95^c ; 2^e catég., 85^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^r 30^c ; 2^e catégorie, 1^r 20^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^r 25^c ; 2^e catégorie 1^r 15^c.
Pour la Chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Agen, 16 avril. — Le refroidissement subit de la température que nous subissons, depuis trois jours, semble s'arrêter à temps, pour ne pas faire évanouir les magnifiques espérances de la prochaine récolte.

(Journal de Lot-et-Garonne.)

Albi, 16 avril. — Depuis trois jours, la température s'est sensiblement abaissée et les matinales sont devenues assez froides pour amener la gelée. La terre est heureusement très-sèche, mais cependant les fourrages ont eu à souffrir des gelées blanches qui auront nu aussi aux arbres fruitiers encore en fleurs. Les vignes n'étaient pas assez avancées pour avoir éprouvé un dommage considérable.

Les blés sont magnifiques partout et donnent les plus belles espérances d'une récolte abondante que cette légère recrudescence du froid ne saurait altérer. (Journal du Tarn.)

Tulle. — Dimanche dernier, la douceur extraordinaire de la température des jours précédents a fait place à un froid dont la vivacité a augmenté en quelques heures, au point de produire, lundi matin, à cinq heures, un abaissement de 3 degrés au-dessous de zéro.

Les gelées survenues dans la nuit de dimanche à lundi ont rudement maltraité les pruniers, les poiriers, les abricotiers, et en général tous les arbres fruitiers qui avaient fleuri précocement sous l'influence d'une chaleur trop active. (Corrèzien.)

Pau, 11 avril. — Vendredi, le premier orage de la saison s'est déclaré sur une vaste étendue du département. Dans une partie de l'arrondissement d'Oloron, notamment, il a été accompagné d'une forte quantité de grêle qui a ravagé la campagne. Les récoltes, sur certains points, ont péri presque complètement.

La température a subi un refroidissement considérable, à la suite de cet orage. On espère cependant que la vigne et les arbres fruitiers n'auront pas été trop maltraités, parce que le temps était sec. (Mémorial.)

Montauban, 15 avril. — Le nombre des déclarations pour l'exposition industrielle de Montauban, était déjà très-considérable, hier, lundi et, afin de faciliter son travail, la Commission a décidé de proroger de quelques jours la clôture du registre des admissions. Le classement se fait au fur et à mesure des demandes, en sorte que très-prochainement la commission pourra désigner, à chaque exposant, l'emplacement qui lui sera destiné.

On a commencé, hier, à clôturer le local de l'exposition, et ce travail sera terminé avant la fin de la semaine. L'administration municipale

et la Commission prennent toutes les précautions nécessaires pour que les objets exposés soient aussi bien placés que possible, et à l'abri de toute avarie. Une clôture en planches défendra le local à l'extérieur, et des rideaux, placés au pourtour intérieur, garantiront les objets exposés contre le soleil et l'humidité. (C. de Tarn-et-Garonne.)

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

On écrit de Rome, 12 avril : « On continue à parler du départ de M. le général de Goyon. Je crois, néanmoins, qu'il n'y a encore rien de décidé. Le parti libéral voudrait que le général fût rappelé, dans l'espoir que son successeur serait plus favorable à la cause italienne.

» Rome est plein d'étrangers qui viennent assister aux cérémonies de la semaine sainte. Le Saint-Père se propose d'y présider en personne.

» M. Nino Gualdo, marchand de campagne, a dû prendre la route de l'exil. Il avait été arrêté, mais comme on n'avait rien découvert contre lui, on fut obligé de le rendre à la liberté. Il réclama alors contre son incarcération, et il reçut pour réponse qu'il était l'ami de M. Vénanzi, qu'il avait fait la guerre avec lui en Vénétie, en 1848, et qu'il ferait bien de s'éloigner de Rome. M. Nino Gualdo a suivi ce conseil et il est parti. On a aussi intimé à M. de Angelis l'ordre de s'exiler ; mais comme il a répondu qu'il voulait connaître les motifs de cet ordre, on le garde en prison.

» Le Saint-Père est allé aujourd'hui à St.-Agnès, hors la porte Pie. Ses partisans lui avaient préparé une ovation et 250 jeunes gens ont chanté en son honneur un chœur mis en musique par le maestro Rosati.

» Ce soir, toutes les églises et les établissements publics sont illuminés pour célébrer l'anniversaire du retour de Pie IX de Naples à Rome. Le parti libéral s'apprête à faire une contre-démonstration. » (Bayet.)

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 19 avril 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment...	463	459	25 ^r 82	78 k. 240
Mais....	438	66	15 ^r 31	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

16 avril. Besse (Pierre).
17 — Conquet (Virginie).
17 — Lagrave (Emilie).
18 — Bouysson (Marie).

Mariages.

18 avril. Combarieu (Jean), cultivateur, et Delmas (Marie-Joséphine-Philomène), domestique.

Décès.

18 avril. Ayméric (Jacques), menuisiers, 75 ans.
19 — Enfant du sexe féminin, né-mort des époux Laparra et Génies.

Alimentation des Enfants

On lit dans le Courrier des Familles : « Les médecins ont de tout temps appelé l'attention des mères sur l'Alimentation des Enfants et avec raison ; car si une bonne nutrition développe leurs forces, favorise leur croissance et une belle santé, il est évident aussi que l'usage d'aliments peu en rapport avec la faiblesse de leur estomac produit une digestion imparfaite, entrave leur accroissement et les dispose au rachitisme ou autres maladies communes au jeune âge. De célèbres docteurs conseillent avec beaucoup de succès un aliment très-agréable, fortifiant, aussi nutritif que facile à digérer, et qui mérite la réputation qu'il a acquise, c'est le Racahout des Arabes de DELANGRENIER. Cet analeptique, généralement ordonné aux personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, aux convalescents et aux dames, est le seul aliment approuvé par des membres de l'Académie de Médecine et de l'Institut, et par toutes les illustrations médicales qui l'ordonnent préférentiellement au café et au chocolat, qu'il remplace avec avantage.

Le Racahout étant contrefait ou imité, on doit vérifier en achetant, si chaque flacon de forme carrée porte le nom et la signature DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, Paris. (Il y a des dépôts dans chaque ville.)

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n° 4391, du 16 avril 1862.

ÉTUDE

de M^e Besse de LAROMIGUIÈRE, avoué, à Cahors.

VENTE DE BIENS

dépendant de la succession de Jean-Baptiste GUARY aux Enchères, par-devant et en l'Étude de M^e DERRUPÉ, notaire, à Sauzet, le jeudi, 13 mai prochain, à 9 heures du matin.

A la requête de Dame veuve GUARY, agissant en sa qualité de tutrice de ses enfants mineurs.

Savoir :

- 1^o Un bois contenant 46 ares 75 centiares.
 - 2^o Une vigne contenant 12 ares 30 centiares.
 - 3^o Une pâture contenant 13 ares 40 centiares.
 - 4^o Une vigne contenant 23 ares 40 centiares.
 - 5^o et 6^o Une maison, sol et pâtus de ladite maison, contenant 4 ares 5 centiares.
 - 7^o Terre, contenant 31 ares 83 centiares.
 - 8^o Terre, contenant 5 ares 85 centiares.
 - 9^o Terre et vigne, contenant 85 ares 10 centiares.
- Ces biens seront vendus en quatre lots ; le premier, sur la mise à prix de 300 fr., comprendra les articles portés aux nos 1, 2, 3 et 4 du présent ; le deuxième, sur la mise à prix de 1,800 fr., les nos 5 et 6 ; le troisième, sur la mise à prix de 800 fr., le n° 7 ; le quatrième, sur la mise à prix de 800 fr., les nos 8 et 9.

Signé à l'original :
Ch. Besse de LAROMIGUIÈRE.

Le sieur THÉODORE a l'honneur d'informer le Public, qu'à partir du 1^{er} mai, il tiendra son Etablissement Maison Couderc, ancien café Feydet, à côté de M. Duc, pharmacien. Le prix des consommations restera le même.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTÉPHÉLIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — préserve des piqûres d'insectes ou en neutralise le venin, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 francs. — Paris, CANDÈS et C^{ie}, boulevard St-Denis, 26. — Cahors, pharmacie VINEL.

ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE
DE LONGCHAMPS
A BORDEAUX
Fondé par M. le Docteur Paul DELMAS. — 3^e Année.
Appareils complets d'HYDROTHERAPIE. — Traitement des maladies CHRONIQUES.
BAINS DE VAPEUR — BAINS A L'HYDROFÈRE — BAINS TERÉBENTHINÉS
S'adresser, pour les renseignements administratifs, au Directeur de l'Établissement, et pour les renseignements médicaux, au Docteur P. Delmas, allées des Noyers, 1, à Bordeaux.

Médailles historiques en bois durci.

NAPOLÉON III	VICTOR-EMMANUEL	FRANÇOIS-JOSEPH
Impératrice EUGÈNE	GARIBALDI	AB-DEL-KADER
Prince Impérial	Reine VICTORIA	BÉRANGER
NAPOLÉON I ^{er}	Prince ALBERT	LAMARTINE
NAPOLÉON II	Comte CAVOUR	CANROBERT

CHRIST, VIERGE MARIE, PIE IX
BUSTE OFFICIEL
de S. M. NAPOLÉON III, de 50 centimètres de hauteur, avec console, fait d'après M. A. BARRE, statuaire, chevalier de la Légion-d'honneur.
En vente chez CASTANET, imprimeur lithographe, à Cahors.

AVIS AUX INSTITUTEURS
SOUS PRESSE
Paraltra prochainement, chez M^{me} Richard, à Cahors
MÉTHODE
INGÉNIEUSE
DE LECTURE
à la portée de toutes les intelligences
Pour apprendre promptement et très-facilement la lecture courante aux élèves de toutes les écoles et aux adultes.
Par ANNA RESSÉQUIER,
Institutrice brevetée, à Pern (Lot).

A LA VILLE DE CAHORS
SABRIÉ
Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6,
a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.
Il confectionne aussi sur mesure.

ELIXIR
ANTI-RHUMATISMAL
de SARAZIN-MICHEL, d'Aix.
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, p^r 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.
Poudre de Rubis
incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux.
1 fr. le flacon.
A Cahors, chez BAYLES, opticien, rue de la Préfecture.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE
J.-U. CALMETTE
rue de la Liberté
A CAHORS
Foi et Raison. Courte apologie du catholicisme, au point de vue de l'accord de la raison et de la foi, — par M. C. BIEMANN, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur des ponts-et-chaussées. 2^{me} édition, approuvée par 25 archevêques et évêques. Un joli vol. in-12... 1^{fr} 25

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ
Aux Fabriques de France
MAISON GREIL
A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.
HABILLEMENTS TOUS FAITS
ET SUR MESURE
Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.
Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.